

CHARTRE D'UTILISATION DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

*à destination des apprenants
du Groupe Ozanam Lille*



PRÉAMBULE – POURQUOI CETTE CHARTE ?

L'Intelligence Artificielle (IA) fait désormais partie du quotidien de notre société et du monde professionnel. Le Groupe Ozanam Lille souhaite encourager une utilisation **intelligente, responsable et éthique** des outils s'appuyant sur l'IA.

Cette charte définit les règles pour que l'IA soit **un outil au service des apprentissages, et non un raccourci qui les remplace**. Elle pourra être amenée à évoluer selon l'actualité, les évolutions technologiques et/ou le contexte d'application de celle-ci.

Elle s'adresse à tous les apprenants du Groupe Ozanam Lille : collégiens, lycéens, étudiants en post-bac et stagiaires en formation continue. Étant le signataire de cette charte, elle m'est adressée à la première personne du singulier afin de favoriser la proximité et l'accessibilité du propos, sans préjuger du registre habituel des relations entre apprenants et enseignants ou formateurs.

L'IA est un outil puissant, mais elle ne remplace ni ma réflexion, ni mon travail, ni mes enseignants et/ou formateurs. Apprendre à l'utiliser correctement est une compétence essentielle pour mon avenir. Cette charte m'aide à développer cette compétence dans un cadre clair et bienveillant.

1. ARTICLE 1 – QU'EST-CE QUE L'IA ?

1.1. DÉFINITION

L'intelligence artificielle (IA) est un programme informatique capable de générer du texte, des images, du code ou du son à partir de tes demandes (appelées « prompts »). Elle fonctionne en analysant des milliards de données, pour produire les réponses qui semblent être les plus pertinentes.

Exemples d'outils basés sur l'IA : ChatGPT (OpenAI), Le Chat (Mistral), Copilot (Microsoft), Gemini (Google), Midjourney (images), etc.

Ce que l'IA sait faire	Ce que l'IA ne sait PAS faire
Résumer un texte, reformuler une idée	Comprendre le sens de ce qu'elle écrit
Générer des idées ou des exemples	Réfléchir, raisonner ou avoir un avis personnel
Traduire, corriger l'orthographe	Garantir que ses réponses sont vraies
Écrire du code informatique	Citer des sources fiables (elle en invente !)
Proposer un plan de rédaction	Remplacer ton esprit critique et ta créativité

1.2. POINT CLÉ À RETENIR

L'IA ne comprend pas ce qu'elle écrit. Elle assemble des mots de manière statistique. Elle peut se tromper, inventer des sources et reproduire des préjugés.

Il est de ma responsabilité de TOUJOURS vérifier ce qu'elle me propose.

2. ARTICLE 2 – LES RÈGLES PAR NIVEAU

Les règles d'utilisation de l'IA varient selon mon niveau. Voici ce qui est autorisé et ce qui est interdit :

Niveau	Ce qui est autorisé	Ce qui est interdit
Collège 6 ^e -5 ^e	Découverte et sensibilisation en classe uniquement, sous la supervision de l'enseignant.	Manipulation de l'IA générative. Usage de l'IA pour les devoirs. Création d'un compte personnel sur un outil IA.
Collège 4 ^e -3 ^e	Usage en classe, encadré et accompagné par l'enseignant. Activités pédagogiques supervisées.	Usage de l'IA pour les devoirs sans autorisation explicite de l'enseignant
Lycée	Usage autonome dans le cadre défini par chaque enseignant. Doit être déclaré.	Usage de l'IA sans autorisation de l'enseignant. Copier-coller une production IA sans travail personnel.
Post-bac	Usage responsable, avec obligation systématique de déclaration et de vérification.	Présentation d'un travail réalisé par l'IA comme le sien sans mention = Fraude aux examens
Formation continue	Usage professionnel encadré, dans le respect des consignes du formateur.	Non-respect des consignes du formateur. Intégration de données confidentielles dans l'IA.

2.1. RAPPEL IMPORTANT

Dans tous les cas, c'est l'enseignant / le formateur qui décide si l'IA peut être utilisée pour un travail donné. **En l'absence de consigne explicite, l'IA n'est pas autorisée.**

3. ARTICLE 3 – CE QUE J'AI LE DROIT DE FAIRE AVEC L'IA

Lorsque mon enseignant / formateur a donné son accord, je peux utiliser l'IA pour :

- Chercher des idées et des pistes de réflexion pour démarrer un travail
- Mieux comprendre un cours ou un concept — me le faire réexpliquer autrement
- Préparer un plan pour un devoir (si autorisé par l'enseignant / formateur)
- Vérifier ma compréhension d'un sujet en posant des questions
- M'entraîner avec des exercices, des quizz ou des cas pratiques
- Améliorer la formulation d'un texte que j'ai moi-même rédigé
- Apprendre une langue étrangère : traduction, prononciation, vocabulaire

3.1. BONNE PRATIQUE

Je commence **TOUJOURS** par réfléchir par moi-même avant de solliciter l'IA. L'IA est un complément à mon travail, pas un point de départ.

3.2. LES INTERDITS

- Copier-coller une réponse IA et la présenter comme mon travail = **c'est de la FRAUDE**
- Utiliser l'IA pour un devoir ou un examen sans autorisation explicite de l'enseignant / du formateur

- Inventer des sources ou des références — l'IA en invente souvent !
- Intégrer dans un outil utilisant l'IA mes données personnelles ou celles d'autres personnes (nom, adresse, photo, voix etc.)
- Utiliser l'IA pour créer des contenus nuisibles, discriminatoires ou insultants
- Utiliser l'IA pour tricher lors d'un contrôle ou d'un examen

4. ARTICLE 4 – LA FRAUDE ET LES SANCTIONS

4.1. DÉFINITION DE LA FRAUDE

Utiliser l'IA pour tout ou partie d'un devoir sans autorisation explicite de l'enseignant et sans travail personnel d'appropriation constitue une fraude, conformément au cadre d'usage de l'IA en éducation publié par le Ministère de l'Éducation nationale (juin 2025) — voir article 10, source n°1 Ministère de l'éducation

LA FRAUDE PAR IA EST ASSIMILÉE À :

- L'intervention d'une tierce personne dans la réalisation d'un travail personnel ;
- La reproduction non signalée de contenus existants (plagiat).

4.2. SANCTIONS APPLICABLES :

- **Pour les collégiens et lycéens** : sanctions prévues par le règlement intérieur de l'établissement (avertissement, note de zéro, conseil de discipline) ;
- **Pour les étudiants post-bac** : risque de passage devant la commission disciplinaire, pouvant entraîner l'exclusion et la non-obtention du diplôme ;
- **Pour les stagiaires en formation continue** : sanctions prévues par le règlement de formation.

4.3. NOTE SUR LES LOGICIELS DE DÉTECTION

Les logiciels de détection de texte généré par IA ne sont pas fiables et ne sont pas recommandés par le Ministère.

Cependant, un enseignant expérimenté peut repérer un travail qui ne correspond pas à mon niveau ou à mon style habituel.

5. ARTICLE 5 – OBLIGATIONS DE TRANSPARENCE

Si j'utilise l'IA (quand c'est autorisé par mon enseignant / formateur), je dois respecter ces obligations :

- Toujours signaler que j'ai utilisé l'IA
- Préciser : quel outil, pour quoi faire, à quelle étape de mon travail
- Vérifier systématiquement les informations produites par l'IA
- Ajouter mon travail personnel : réflexion, analyse, esprit critique

MODÈLE DE MENTION À INCLURE DANS MES TRAVAUX

« Pour ce travail, j'ai utilisé [nom de l'outil IA]
pour [décrire l'usage : recherche d'idées / aide à la structuration / reformulation].
J'ai vérifié et complété les résultats par mes propres recherches. »

6. ARTICLE 6 – CAS PARTICULIER DES ÉVALUATIONS CERTIFICATIVES

Certaines formations du Groupe Ozanam Lille, notamment en apprentissage, préparent à des certifications enregistrées au RNCP ou au Répertoire spécifique. Dans ce cadre, **les certificateurs peuvent fixer leurs propres règles concernant l'utilisation de l'IA dans les travaux évalués.**

Lorsque de telles règles existent, **elles s'imposent en priorité**, en complément de la présente charte. Elles peuvent notamment préciser :

- Les usages autorisés ou interdits de l'IA dans les travaux certificatifs ;
- Les exigences de déclaration et de traçabilité ;
- Les attendus en matière d'appropriation personnelle des productions ;
- Le cas échéant, des limites quantitatives ou qualitatives d'utilisation.

En l'absence de consignes du certificateur, les règles de l'établissement et du formateur s'appliquent pleinement.

6.1. RAPPEL IMPORTANT

Dans tous les cas, l'IA ne peut se substituer au travail personnel attendu pour l'évaluation de mes compétences.

7. ARTICLE 7 – PROTÉGER MES DONNÉES ET CELLES DES AUTRES

La protection des données personnelles est un droit fondamental, renforcé pour les mineurs par le RGPD.

Voici les règles à respecter impérativement :

- Je ne saisis **JAMAIS** de données personnelles dans un outil IA : mon nom, mes photos, mes vidéos, celles d'autres personnes, des adresses, des numéros de téléphone, etc.
- Je ne partage aucun document interne de l'établissement (cours, sujets d'examen, listes d'élèves, etc.)
- Les données que je saisis dans un outil IA peuvent être utilisées pour entraîner le modèle – elles ne sont pas confidentielles
- Je ne communique aucune information permettant d'identifier un autre apprenant, un enseignant, un formateur ou un membre du personnel.

RAPPEL ESSENTIEL

Tout ce que j'écris dans un outil IA peut être lu, stocké et réutilisé. Je réfléchis avant de saisir des données.

8. ARTICLE 8 – PENSER À L'ENVIRONNEMENT

L'utilisation de l'IA a un impact environnemental réel. Chaque requête envoyée à un outil d'IA consomme de l'énergie (serveurs, refroidissement) et de l'eau.

- J'utilise l'IA **uniquement quand c'est utile**, pas par réflexe ou par confort
- Je formule des **requêtes précises**, pour limiter les échanges inutiles
- **J'évite de relancer la même question plusieurs fois** pour obtenir un résultat différent
- **Je privilégie la sobriété numérique** : un usage raisonné et responsable

À SAVOIR :

Une requête à un modèle d'IA générative consomme en moyenne **10 fois plus d'énergie qu'une recherche classique** sur un moteur de recherche. Utilise l'IA à bon escient !

9. ARTICLE 9 – LA MÉTHODE AVANT / PENDANT / APRÈS

Avant chaque utilisation de l'IA, je suis cette méthode en trois temps :

AVANT	PENDANT	APRÈS
L'enseignant / formateur a-t-il autorisé l'IA pour ce travail ?	Je ne copie pas les résultats sans réfléchir	J'ai ajouté mon travail personnel
J'ai mes propres idées d'abord	Je vérifie toutes les informations	J'ai vérifié les sources
J'utilise un outil recommandé par mon établissement	Je ne saisis aucune donnée personnelle	J'ai cité l'IA si je l'ai utilisée
	Je garde mon esprit critique	

EN RÉSUMÉ

L'IA est un outil, pas un auteur. C'est moi qui pense, c'est moi qui apprend, c'est moi qui signe mon travail.

10. SOURCES ET RÉFÉRENCES

Cette charte a été rédigée par le Groupe Ozanam Lille avec l'aide de l'IA pour aider à l'élaboration de la structure globale du document, en conformité avec les textes et recommandations suivants :

1. Cadre d'usage de l'IA en éducation — Ministère de l'Éducation nationale (juin 2025)
<https://www.education.gouv.fr/sites/default/files/2025-06/l-ia-en-ducation---cadre-d-usage-440685.pdf>
2. Recommandations CNIL — Intelligence artificielle et éducation
<https://www.cnil.fr/fr/education-mise-en-place-systeme-ia>
3. Recommandations CNIL — Enseignants et systèmes d'IA
<https://www.cnil.fr/fr/enseignant-usage-systeme-ia>
4. Règlement européen sur l'intelligence artificielle (AI Act — UE 2024/1689)
<https://artificialintelligenceact.eu/fr/>
5. RGPD — Règlement général sur la protection des données (UE 2016/679)
<https://www.cnil.fr/fr/rgpd-de-quoi-parle-t-on>

Cette charte est annexée au règlement intérieur des établissements.

11. ENGAGEMENT

Je soussigné(e) (Nom Prénom) :

En classe de / Formation :

Établissement :

En signant cette charte, je m'engage à :

- Utiliser l'IA de manière responsable et éthique
- Respecter les règles définies par mes enseignants et formateurs
- Ne jamais faire passer un travail IA pour le mien
- Protéger mes données personnelles et celles des autres
- Signaler tout usage de l'IA dans mes travaux
- Adopter un usage sobre et raisonné de l'IA

Date et signature :

Date et signature du responsable légal (pour les mineurs) :